Image not found or type unknown

Résiliation de contrat à l'IFDP

Par **Mimi75018**, le **06/02/2013** à **15:49**

Bonjour,

J'ai souscris à des cours par correspondance avec l'IFDP, en aout 2012 mais malheureusement je ne peux plus assurer les cours pour des raisons financières (je ne travaille plus et je ne touche pas d'indemnité de chômage) et personnelle (je suis enceinte).

Sachant que j'ai dépasser les 3 mois pour annuler le contrat, est-il encore possible de résilier ce contrat sans conséquences ?

merci par avance pour vos réponses.
A très bientôt j'espère.

Mimi75018

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés